

# Mauro Politi (Italie)

[Original : anglais]

## Curriculum vitae

Le juge Politi a été élu pour un mandat de six ans, représentant le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États ([WEOG](#)), et nommé à la Chambre préliminaire.

Il est professeur titulaire de droit international à l'Université de Trente depuis 1990. Il enseignait précédemment, depuis 1976, aux universités de Cagliari et d'Urbino. En sa qualité de conseiller juridique à la Mission permanente de l'Italie auprès des Nations Unies (1992-2001), il a activement participé au processus de négociations ayant abouti à l'adoption du Statut de Rome. Il a également fait partie de la délégation italienne siégeant à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale. Durant sa carrière judiciaire (1969-1983), il a exercé les fonctions de juge aux tribunaux d'Oristano et de Milan. Il a également assumé la responsabilité de procureur adjoint au Tribunal pour enfants de Milan. En 2001, il est élu par l'Assemblée générale des Nations Unies pour figurer sur la liste des juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Dans ses fonctions de juge et de procureur, il a instruit de nombreuses affaires pour violation des droits de l'homme et violence ou abus contre des femmes et des enfants. Il a publié plusieurs articles sur le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et les éléments de crimes qui s'y rapportent.

## Données personnelles

Date de naissance : 13 septembre 1944 à Fabrica di Roma (Italie)  
Pays de résidence : Italie

**Éducation** : Maîtrise de droit de l'Université de Florence avec mention bien (1966)

**Connaissances linguistiques** : Maîtrise de l'anglais et du français (écrit et parlé)

**Distinctions** : Gran Croce al Merito della Repubblica Italiana (grand-croix du Mérite de la République italienne) décernée par le Président italien en 2005

## Fonctions universitaires

Professeur adjoint en droit international privé à la Faculté de sciences politiques de l'Université de Cagliari (1976-1979)

Professeur adjoint en droit international à la Faculté de droit de l'Université d'Urbino (1979-1983)

Maître de conférences en droit international à la Faculté de droit de l'Université d'Urbino (1983-1986)

Maître de conférences en droit international à la Faculté de droit de l'Université de Trente (1986-1990)

Professeur titulaire en droit international à la Faculté de droit de l'Université de Trente (depuis 1990)

Il assure actuellement un cours en droit international public (en anglais) au CEILS (Programme d'études juridiques comparatives européennes et internationales).

## Activités judiciaires et professionnelles

Il a commencé sa carrière judiciaire au Tribunal de Florence en 1969.

Juge (civil et pénal) au Tribunal d'Oristano (1972)

Procureur adjoint au Tribunal pour enfants de Milan (1972-1975)

Juge (civil et pénal) au Tribunal de Milan (1975-1983)

Durant sa carrière judiciaire en Italie, il est nommé au rang élevé de juge de cour d'appel en 1983.

Il a participé au Programme des avocats étrangers au Cabinet d'avocats White & Case de New York (1985-1986).

En 2001, il est élu par l'Assemblée générale des Nations Unies pour figurer sur la liste des juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Juge à la Cour pénale internationale (2003-2009) où il préside la Chambre préliminaire II (2006-2009)

Membre du Groupe national italien de la Cour permanente d'arbitrage (depuis 2011)

Membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (2015-2018) et rapporteur chargé du suivi des observations finales (2017-2018)

Vice-président du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (2018)

### **Activités diplomatiques**

Membre de la délégation italienne à la Conférence de l'AIEA pour l'élaboration de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique (Vienne, 1986)

Membre de la délégation italienne aux négociations conduites par l'AEN/AIEA pour élaborer un protocole commun relatif à l'application de la Convention de Vienne et de la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (Vienne, 1988)

Membre de la délégation italienne aux négociations conduites pour élaborer une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (Genève, Luxembourg et Bâle, 1988-1989)

Membre de la délégation italienne au Groupe de travail de l'AIEA sur la responsabilité dans le domaine nucléaire, et au Comité permanent de l'AIEA sur la responsabilité pour les dommages nucléaires (Vienne, 1989-1991)

Membre du Groupe de juristes chargé par le Gouvernement italien de rédiger un document liminaire sur le droit international de l'environnement pour le Forum de Sienne réuni par le Sommet des sept pays les plus industrialisés (1990)

Membre de la délégation italienne au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (New York, 1992)

Conseiller juridique à la Mission permanente de l'Italie auprès des Nations Unies (1992-2001)

Délégué de l'Italie à la réunion de Vancouver sur le Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1993)

Vice-président du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (1994)

Membre de la délégation italienne au Conseil de sécurité (1995-1996)

Membre de la délégation italienne au Comité spécial et à la Commission préparatoire pour l'établissement de la Cour pénale internationale (1995-1998)

Membre de la délégation italienne à la Conférence des plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale (Rome, 1998)

À la Conférence de Rome, il est le coordonnateur de la question des enfants dans les conflits armés.

Membre de la délégation italienne à la Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale (1999-2002)

Président de la sixième Commission des questions juridiques des Nations Unies. Il participe à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale (2000-2001).

Membre de la délégation italienne au Comité préparatoire de la Conférence de révision du Statut de la Cour pénale internationale tenue à Kampala (New York, 2010)

Membre de la délégation italienne à la sixième Commission des questions juridiques dans le cadre de l'Assemblée générale (2010-2011-2012), et à l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (2011-2012)

Délégué de l'Italie aux réunions du Groupe « Droit international public » (Cour pénale internationale) (COJUR-ICC) et du Groupe de travail sur le droit international public de l'Union européenne (Bruxelles, 2011-2012-2013-2014). Au second semestre de 2014, il exerce le mandat de président du COJUR-ICC.

Membre, nommé par le Gouvernement italien, de la Commission de conciliation établie par la Convention de conciliation et de règlement judiciaire signée en 1954 par l'Italie et le Brésil (2011)

Membre de l'Équipe de juristes internationaux nommée par l'Italie dans le cadre du différend qui l'oppose à l'Inde (dans l'affaire Enrica Lexie) devant le Tribunal arbitral constitué conformément à l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (2015-2019)

#### **Activités de recherche et réunions universitaires à l'étranger**

Faculté des affaires internationales de l'Université de Columbia : Projet de recherche sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (1968)

Faculté de droit de l'Université de Yale : Projet de recherche sur la non-prolifération nucléaire (1980-1981)

Rapporteur au Congrès nucléaire inter jura 87 organisé par l'Association internationale du droit nucléaire (Anvers, 1987)

Rapporteur aux « Travaux des XIIIe Journées d'études juridiques Jean Dabin », organisées par le Département de droit international de l'Université de Louvain (Louvain, 1988)

Rapporteur au colloque « Science et droit » organisé par le Ministère français de la recherche et de la technologie (Paris, 1991)

Il participe au débat d'experts sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies organisé par l'Université de Géorgie (Athens (État de Géorgie), 1996).

Rapporteur au séminaire annuel sur le droit international humanitaire organisé par le Comité international de la Croix-Rouge et la Faculté de droit de l'Université de New York (New York, 1997)

Rapporteur à la Conférence régionale sur la Cour pénale internationale organisée par l'organisation *No Peace Without Justice* et le Ministère uruguayen des affaires étrangères (Montevideo, 1997)

Il participe au séminaire organisé par le Ministère français des affaires étrangères sur « L'accès des victimes à la Cour pénale internationale » (Paris, 1999).

De 2000 à 2002, il participe, en qualité de rapporteur, à une série de conférences et de réunions sur la Cour pénale internationale, notamment à Storrs (Connecticut), Bruxelles, Prague et Séville.

Durant son mandat de juge de la Cour pénale internationale, il participe, en qualité d'orateur principal ou de membre d'un groupe d'experts, à des réunions et des conférences organisées notamment à La Haye, Strasbourg, Paris, Erevan, Moscou, Madrid, Athènes, Séoul, Le Caire, Saint-Pétersbourg et Manille.

Il est également l'orateur principal d'une série de réunions universitaires, organisées notamment à l'Institut Asser de La Haye, à l'Université de Leyde et à la Faculté de droit de l'Université de Ljubljana (y compris à la Conférence internationale sur « La responsabilité de protéger » tenue à Ljubljana en avril 2013 et à la Conférence de l'Organisation internationale de droit du développement à La Haye en avril 2014).

Membre du Comité consultatif du Réseau de droit pénal international à La Haye

Ces dernières années, il donne des conférences ou participe, en qualité d'orateur ou de membre d'un groupe d'experts, à une série de conférences et de réunions, notamment à la Geneva School of Diplomacy ; à la Croix-Rouge italienne ; à l'Institut pour la diplomatie culturelle à Berlin ; à la réunion annuelle de la Société européenne du droit international tenue à Athènes ; au Centre des hautes études militaires (CASD) à Rome ; à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève ; aux universités de Milan-Bicocca et de Gabriele d'Annunzio à Pescara ; au Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale ; et devant des organismes gouvernementaux de la République de Myanmar à Naypyidaw.

### **Principales publications**

“Foro della reciprocità e principi costituzionali in tema di giurisdizione” (La compétence au titre de la réciprocité et les principes constitutionnels relatifs à la compétence), *Rivista di diritto internazionale*, 1969, p. 258-288.

“L'immunità giurisdizionale dei rappresentanti degli Stati presso la FAO” (L'immunité judiciaire des représentants des États auprès de la FAO), *Rivista di diritto internazionale*, 1970, p. 526-550.

“Responsabilità da fatto illecito nella Convenzione sullo Statuto delle forze armate della NATO” (Responsabilité pour faits illicites dans la Convention sur le statut des forces armées de l'OTAN), *Rivista di diritto internazionale*, 1973, p. 45-85.

“Giurisdizione penale sul personale della NATO e problemi di costituzionalità” (Compétence pénale à l'égard du personnel de l'OTAN et questions constitutionnelles), *Rivista di diritto internazionale privato e processuale*, 1974, p. 470-486.

Notes to Comment Upon Various Judgements of Courts of Merit and of the Court of Cassation (Remarques sur les observations concernant divers jugements de conseils de guerre et de la Cour de Cassation), *The Italian Yearbook of International Law*, 1977, p. 279-282 et 1978-1979, p. 149-161.

Funzioni consolari e rapporti tra ordinamenti. Diritto internazionale e legge locale nell'attività del console italiano (Fonctions consulaires et relations entre les systèmes juridiques. Droit international et droit national dans l'activité du consul d'Italie), Milan, 1978 (p. 1-181).

“Miniere d'uranio nelle Alpi Marittime, inquinamento transfrontaliero e tutela internazionale dell'ambiente” (Mines d'uranium dans les Alpes maritimes, pollution transfrontières et protection internationale de l'environnement), *Rivista di diritto internazionale privato e processuale*, 1981, p. 541-599.

“Esportazioni nucleari e politiche di non proliferazione” (Exportations de matériels nucléaires et politiques de non-prolifération), *Legislazione economica*, 1980-1981, p. 806-821.

“La Convenzione dell’Aja del 1965 sulle notificazioni civili all’estero e le notifiche a cura dei consoli italiani” (Convention de La Haye de 1965 relative à la notification à l’étranger des actes en matière civile et à la notification des consuls d’Italie), *Rivista di diritto internazionale*, 1983, p. 375-383.

“Diritto internazionale e non proliferazione nucleare” (Non-prolifération nucléaire et droit international), *Padoue*, 1984 (p. 1-301).

“Safeguards Against Nuclear Proliferation: The Need for Greater Effectiveness” (Sauvegardes contre la prolifération nucléaire : La nécessité d’une efficacité renforcée), *The Italian Yearbook of International Law*, 1985, p. 85-95.

“Assistenza giudiziaria internazionale” (Entraide judiciaire internationale), *Digesto*, IVe éd., volume I, 1987, p. 455-472.

“I danni da inquinamento nella normativa internazionale: realtà e prospettive” (Dommages dus à la pollution dans la législation internationale : Réalité et perspectives de progrès), *Diritto e Pratica nell’assicurazione*, Atti del Convegno su “il danno ambientale”, Milan, 30 novembre 1987, p. 79-92.

“Incidenti nucleari e responsabilità civile: verso un simultaneo ampliamento della sfera di applicazione delle convenzioni internazionali vigenti?” (Accidents nucléaires et responsabilité civile : Vers un élargissement concomitant du champ d’application des conventions internationales existantes ?), *Rivista giuridica dell’ambiente*, 1988, 2, p. 209-235.

“International and Civil Liability for Nuclear Damage: Some Recent Developments of State Practice” (Responsabilité internationale et civile pour les dommages nucléaires : Quelques faits récents concernant la pratique des États), *La réparation des dommages catastrophiques. Les risques technologiques majeurs en droit international et en droit communautaire. Travaux des XIIIe Journées d’études juridiques* Jean Dabin, Université de Louvain, Bruxelles, 1990, p. 319-337.

“Basi militari straniere e giurisdizione italiana” (Bases militaires étrangères et compétence italienne), *Le basi militari della NATO e di paesi esteri in Italia*, Camera dei deputati, Roma, 1990, p. 67-97.

“Energia nel diritto comunitario” (L’énergie dans le droit communautaire européen), *Digesto*, IVe éd., volume VI, 1991, p. 3-23.

“The Impact of the Chernobyl Accident on the States’ Perception of International Responsibility for Nuclear Damage” (Impact de l’accident de Tchernobyl sur la perception des États à l’égard de la responsabilité internationale pour les dommages nucléaires), *Francioni-Scovazzi (éds.)*, *International Responsibility for Environmental Harm*, Londres, 1991, p. 473-490.

“La disciplina giuridica della tutela dell’ambiente nei rapporti di vicinato tra Italia e Francia” (Régime juridique de la protection environnementale dans les relations entre l’Italie et la France), *De Guttry-Ronzitti (éds.)*, *I rapporti di vicinato tra Italia e Francia*, Padoue, 1994, p. 227-239.

“Tutela dell’ambiente e sviluppo sostenibile: profili e prospettive di evoluzione del diritto internazionale alla luce della Conferenza di Rio de Janeiro” (Protection environnementale et développement durable : Problématiques et perspectives de progrès après la Conférence de Rio), *Scritti in memoria di Giuseppe Barile*, Padoue, 1995, p. 447-580.

“The Establishment of an International Criminal Court at a Crossroads: Issues and Prospects after the First Session of the Preparatory Committee” (L’établissement d’une cour pénale internationale à la croisée des chemins : Problématiques et perspectives après la première session du Comité préparatoire). *The International Criminal Court: Observations and Issues before the 1997-98 Preparatory Committee, and Administrative and Financial Implications* (Cour pénale internationale : Observations et problématiques avant le Comité préparatoire de 1997-1998 et implications administratives et financières), *Nouvelles études pénales*, 1997, p. 115-157.

“Il diritto umanitario alla svolta della Conferenza di Roma sulla istituzione di una Corte penale internazionale: un auspicio ed un impegno dell’Italia” (Droit humanitaire au stade de la Conférence de Rome sur l’établissement d’une cour pénale internationale : Protection et engagement de l’Italie),

Cooperazione fra Stati e giustizia penale internazionale. Societa' italiana di diritto internazionale, III Convegno, Sienna, 12-13 juin 1998, Naples, 1999, p. 37-61.

« Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale : Le point de vue d'un négociateur », *Revue générale de droit international public*, 1999, 4, p. 817-850.

“The Rome Statute of the ICC: Rays of Light and Some Shadows” (Statut de Rome de la Cour pénale internationale : Lumières et ombres), Politi-Nesi (éds.), *The Rome Statute of the International Criminal Court. A Challenge to Impunity* (Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Un défi à l'impunité) (Travaux de la Conférence de Trente du 13-15 mai 1999), Ashgate, Aldershot, 2001, p. 7-16.

“Elements of crimes” (Éléments de crimes), Cassese-Gaeta-Jones (éds.), *The Rome Statute of the International Criminal Court. A Commentary* (Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Une observation), Oxford University Press, Londres, 2002, volume I, p. 443-473.

“The Debate Within the Preparatory Commission for the International Criminal Court” (Débat à la Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale), Politi-Nesi (éds.), *The International Criminal Court and the Crime of Aggression* (La Cour pénale internationale et le crime d'agression) (Travaux de la Conférence de Trente du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2001), Ashgate, Aldershot, 2004, p. 43-51.

“Complementarity or Competition among International Jurisdictions: The International Criminal Court Perspective” (Les juridictions internationales : Complémentarité ou concurrence ?) , Bruylant, Bruxelles, 2005, p. 41-49.

“Some Concluding Remarks on the Role of NGOs in the International Criminal Court”, Civil Society, International Courts and Compliance Bodies (Observations finales sur le rôle des ONG à la Cour pénale internationale) (Société civile, tribunaux internationaux et organismes de contrôle), TMC Asser Press, La Haye, 2005, p. 143-145.

POLITI-GIOIA, “The Criminal Procedure before the International Criminal Court: Main Features”, *New International Tribunals and New International Proceedings* (La procédure pénale devant la Cour pénale internationale : Principales caractéristiques) (Nouveaux tribunaux internationaux et nouvelles procédures internationales), Milan, 2006, p. 135-156.

“The ICC and International Cooperation under the Rome Statute – Introductory Remarks (La CPI et la coopération internationale au titre du Statut de Rome – Observations liminaires), *Travaux de l'atelier tenu à Lecce les 21-22 octobre 2005*, Lecce, 2007, p. 7-12.

POLITI-GIOIA, “La responsabilita' penale individuale per violazione degli obblighi a tutela dei beni culturali in tempo di conflitto armato” (La responsabilité pénale individuelle pour violation de l'obligation de protéger les biens culturels durant un conflit armé), *La tutela internazionale dei beni culturali nei conflitti armati*, Milan, 2008, p. 197-219.

POLITI-GIOIA (éds.), “The International Criminal Court and National Jurisdictions” (La Cour pénale internationale et les juridictions nationales), *Travaux du colloque de Trente tenu les 4-5 mai 2007*, Ashgate, Aldershot, 2008.

“Foreword”, M. El ZEIDY, *The Principle of Complementarity in International Criminal Law. Origin, Development and Practice*, M. Nijhoff, (Avant-propos, Le principe de complémentarité dans le droit pénal international. Origine, évolution et pratique), Leiden-Boston, 2008.

“La Corte penale internazionale a dieci anni dalla Conferenza di Roma: un primo bilancio” (La Cour pénale internationale dix ans après la Conférence de Rome), Liber Fausto Pocar, *Diritti individuali e giustizia internazionale*, Milan, 2009, p. 735-752.

“Reflections on Complementarity at the Rome Conference and Beyond”, *The International Criminal Court and Complementarity: from Theory to Practice* (Réflexions sur la complémentarité à la Conférence de Rome et au-delà, La Cour pénale internationale et la complémentarité : De la théorie à la pratique), Cambridge Univ. Press, Cambridge, 2011, p. 142-149.

“The ICC and the Crime of Aggression: A Dream that Came Through and the Reality Ahead” (La CPI et le crime d’agression : Un rêve concrétisé et une réalité à venir), *Journal of International Criminal Justice*, volume 10, 1, 2012, p. 267-288.

“Il crimine di aggressione e i rapporti tra CPI e Consiglio di Sicurezza” (Le crime d’agression et les relations entre la CPI et le Conseil de sécurité), *La Comunità internazionale*, Quad. 15, 2014, p. 89-101.

« Complémentarité (principe de), *Dictionnaire encyclopédique de la justice pénale internationale* » (sous la direction de O. Beauvallet), Paris, 2017, p. 201-203.

“Artico 8 bis, 15 bis e 15 ter: Crime de Agressao” (Articles 8 *bis*, 15 *bis* et 15 *ter* : Crime d’agression), *Tribunal Penal Internacional-Comentarios ao Estatudo de Roma (Cour pénale internationale – Observations sur le Statut de Rome)*, Steiner S.-Caldeira Brandt (coordinateurs), Belo Horizonte, 2<sup>ed</sup>, 2020, p. 301-318.

“Art. 3 sul diritto alla vita” (Article 3 sur le droit à la vie), *30 Voci per 30 Diritti*, libero commento agli articoli della Dichiarazione Universale dei Diritti Umani, E. Berto-M. Marcantoni (a cura di), Trente, 2020, p. 40-46, universale dei.

“Riformare la Corte Penale Internazionale? Brevi osservazioni sul (lungo) documento di un gruppo di esperti” (Réformer la Cour pénale internationale ? Brèves observations sur un (long) document établi par un groupe d’experts), dans Caracciolo I.-Montuoro U. (a cura di), *Ricostruzione della pace, giustizia e tutela dei diritti umani*, Turin 2021, p. 249-262.

Avec M. Gagliardini co-auteur, “The Principle of Complementarity in Today’s Perspective” (Le principe de complémentarité dans le contexte actuel) dans C: STAHN, M. EL ZEIDY, *The International Criminal Court and Complementarity: From Theory to Practice (La Cour pénale internationale et la complémentarité : De la théorie à la pratique)*, Cambridge University Press, 2<sup>nd</sup> éd. (en cours de publication).

---